



Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE

Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO

Laurent GODET

Muriel DINTHEER

Philippe LE DUAULT

Camille BRANCHEREAU

Laurent BREZAC

Laurence RANNOU

Viviane CAPITAINÉ

Frédéric CHATELLIER

Claude LEFORT

Denis BRIANT

Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER

Eric NOZAY

Nathalie LEBLANC

Sylvie LAJEANNE

Isabelle LE HEIN

Martin MOTTET

Oscar NAVARRO

Charlotte PERCHER

Erwan BOUVAIS

Annie LE GAL LA SALLE

Christophe BOUVIER-BRAULT

Myriam BASOSILA MBEWA

Christian GUILLEMINEAU

Bénédicte de LANTIVY

Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.

GRATUITÉ DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE CULTURE CAPELLIA AUX STRUCTURES SCOLAIRES CHAPELAINES**DL_2024_06_18**

Mme Dintheer expose :

Le règlement de mise à disposition de l'espace culturel Capellia prévoit le principe suivant : la mise à disposition d'une gratuité par an pour les associations chapelaines du secteur culture et international (1 représentation + 1 répétition)

Il existe des dérogations à ce principe, le Conseil Municipal le 16 janvier 2023 en a dressé la liste ci-dessous :

Club Amitiés Loisirs : 3 gratuits / 2 payantes - (Piaf Pompidou)

L'ECE - (Piaf Pompidou)

UNC - (Piaf Pompidou)

FNACA - (Piaf Pompidou)

P'tits lutins chapelains - (Piaf Pompidou)

Téléthon : 3 jours – toutes les salles de Capellia

Don du sang - (Piaf Pompidou)

OMS : 3 gratuits - (Piaf Pompidou)

Il s'agit de compléter cette liste avec les structures scolaires, qui organisent leur spectacle de fin d'année dans la salle de spectacle A. Malraux.

- les quatre écoles élémentaires publiques : Doisneau, Lande de Mazaire, Beusoleil et Blanchetière sur une semaine début juin (4 jours lundi – mardi – jeudi – vendredi)
- l'école privée St Michel (1 journée)
- les collèges Le Grand Beauregard et la Coutancière – une seule date par an, avec une alternance entre les deux collèges.

Il est rappelé la nécessaire adéquation entre la mise à disposition d'une salle de spectacle et de son équipe technique et le contenu de la manifestation, qui doit être à caractère artistique (danse, chant, théâtre...).

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 12 juin 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1. APPROUVE la mise à disposition gratuite de l'espace culturel Capellia aux structures scolaires de La Chapelle-sur-Erdre telle que mentionnée ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

OSCAR NAVARRO



Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.